

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.098

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**DATE D'AFFICHAGE**

LE 23 SEPTEMBRE 2005

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE  
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO  
M. MERLE représenté par Mme JOLY  
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT  
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER  
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS-EXCUSES** : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : TRAVAUX DE DEFENSE CONTRE LA MER  
DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE RENFORCEMENT D'UN MUR A FONCILLON

**VOTE** : UNANIMITE

Dans le cadre du programme de défense contre la mer sollicité par la ville de Royan, la Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 13 mai 2005, a décidé de retenir les travaux de renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé boulevard Germaine de la Falaise, pour un montant de 75.250,84 Euros H.T., soit 90.000 Euros T.T.C.

Cette opération s'inscrivant dans le programme triennal année 2004, la participation financière de la ville s'établit à 22.575 Euros, soit 30 % du montant hors taxe des travaux.

Le département de la Charente-Maritime assure la maîtrise d'ouvrage et s'engage à financer l'opération. A cet effet, un projet de convention a été établi par le Conseil Général.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis favorable de la commission de travaux en date du 07 septembre 2005,
- VU le projet de convention proposé par le Conseil Général,
- APRES en avoir délibéré,

#### **D E C I D E**

- D'approuver le projet de travaux de renforcement de la fondation de l'ouvrage en maçonnerie situé boulevard Germaine de la Falaise, estimé à 90.000 Euros T.T.C.,
- De participer à raison de 30 % du montant hors taxe de l'opération, soit 22.575,25 Euros,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer la convention établie par le Conseil Général pour cette opération,
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires au règlement de la part des dépenses qui incombe à la ville et de verser cette participation à la réception des demandes de règlement adressées par le Département,

- De participer au prorata, suivant le pourcentage énoncé ci-dessus, à toute réestimation de l'opération rendue nécessaire par l'évolution technique du projet ou par les circonstances économiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire  
Compte-tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 4 octobre 2005  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services,**

**A. LARRAIN**